



RÈGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON DHM 2023



TABLE DES MATIERES

1.	DEFINITION	1
2.	PARTICIPATION	1
3.	INSCRIPTIONS	2
4.	ATTRIBUTION DES DOSSARDS	3
5.	EQUIPEMENT	4
6.	ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF	4
7.	MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES	5
8.	OBLIGATIONS SPORTIVES	5
9.	PARCOURS	5
10.	DEROULEMENT DU PROLOGUE - PLACEMENT	5
11.	ORDONNANCEMENT DES LIGNES DE MANCHES FINALES	7
12.	MANCHE(S) FINALES	9
13.	CLASSEMENTS ET CATEGORIES	9
14.	RECOMPENSES	11
15.	CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE DESCENTE MARATHON	11
16.	PENALITES	12
17.	RECLAMATIONS	13
18.	DROIT D'IMAGES	13
19.	SECURITE ET ASSISTANCE	14
20.	ASSURANCES	14
21.	MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMPETITION	15
	ANNEXE 1.....	17
	BARÊME DES POINTS.....	17



PREAMBULE

La discipline du VTT DESCENTE MARATHON (DHM) est régie par l'Union Cycliste Internationale et la Fédération Française de Cyclisme dans le Titre IV Chapitre 4.3.001

Dans les cas non-traités par le présent règlement, il faut se référer à la réglementation générale de l'Union Cycliste Internationale et la Fédération Française de Cyclisme.

1. DEFINITION

Les épreuves Coupe de France VTT/Maxiavalanche Descente Marathon sont des compétitions dont les départs s'effectuent **en ligne (Mass-Start MTB)** sur des parcours descendants dont la diversité d'obstacles et de franchissements, privilégient les qualités de force, d'endurance, d'adresse, de capacité d'improvisation, de témérité, en exploitant la technologie propre aux Vélos de Montagne (VTT) polyvalents.

Le temps de course pour relier le point de départ au point d'arrivée est compris entre 15 et 45 min dans des conditions de course optimales.

Le comité de course et le collège des arbitres se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin d'assurer la sécurité des participants.

Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions. La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2. PARTICIPATION

2.1 La **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON** est ouverte aux compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par une fédération nationale affiliée à l'Union Cycliste Internationale, portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

Les licenciés à la Fédération Française de Cyclisme devront avoir l'un des types de licence correspondant suivant :

CATEGORIES	AGES	TYPES DE LICENCE FFC
U17 HOMMES	15-16 ans	U17
U17 FEMMES	15-16 ans	U17

U19 HOMMES	17-18 ans	ELITE / OPEN
U19 FEMMES	17-18 ans	ELITE / OPEN
ELITE HOMMES	A partir 19 ans	ELITE / OPEN
ELITE FEMMES	A partir 19 ans	ELITE / OPEN
OPEN HOMMES	19-34 ans	ACCESS
OPEN FEMMES	19-34 ans	ACCESS
MASTERS HOMMES	A partir de 35 ans	ELITE / OPEN / ACCESS
MASTERS FEMMES	A partir de 35 ans	ELITE / OPEN / ACCESS

2.2 Cette compétition est également accessible aux non-licenciés, sur présentation d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport cycliste en compétition de moins de 12 mois (à la date de l'épreuve).

2.3 Seuls les coureurs français licenciés à la Fédération Française de Cyclisme et les coureurs étrangers licenciés au titre d'une fédération affiliée à l'Union Cycliste Internationale pourront prétendre marquer des points en vue du classement général de l'épreuve **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON**.

2.4 Cette compétition est ouverte aux participants âgés de 15 ans et plus, soit la catégorie U17 (suivant l'année de naissance) avec présentation d'une autorisation parentale.

3. INSCRIPTIONS

3.1. Engagement en ligne

Les inscriptions se font exclusivement en ligne via la plateforme Engage Sport via www.ucc-sportevent.com

3.2. Frais d'inscription

Inscription : à partir de 60 €

Assurance annulation à prendre au moment de l'inscription.

3.3 Clôture des inscriptions

Les inscriptions sont clôturées si le nombre d'engagés maximum est atteint. La clôture des inscriptions en ligne intervient 4 jours francs avant la journée de qualification, dans ce délai il sera possible en fonction des disponibilités ou des désistements de prendre en compte de nouvelles candidatures sur place, une majoration sera appliquée sur le montant de l'inscription.

3.4 Annulations préalables à la course et remboursement

Voir conditions en ligne auprès de notre assurance partenaire.

En cas de non-souscription à l'assurance annulation, aucune forme de remboursement n'est effectuée en cas d'annulation.

3.5 Confirmation d'inscription

Pour l'inscription sur internet via la plate-forme d'inscription, une confirmation par email vous sera envoyée dès réception de la transaction.

En cas de problème d'inscription, s'adresser à la boîte mail suivante :

info@uccsportevent.com

4. ATTRIBUTION DES DOSSARDS

4.1 Spécifique aux « top pilotes »

Les numéros affectés aux « top pilotes » correspondent à leur placement systématique sur la (les) première(s) ligne(s) et à leur affectation au prorata de leur nombre dans toutes les « manches de placement – qualification ».

Le nombre de « top pilotes » Hommes et Femmes sera défini par le jury des arbitres selon le niveau sportif global de l'épreuve.

4.2 Attribution des numéros

L'attribution des numéros sera faite suivant les critères et l'ordre suivant :

- Ranking UCI DHI et EDR
- Classement de la Coupe de France DHM de l'année n ou année n-1 pour la première manche de la saison
- Pilotes en Teams officiels UCI
- Pilotes en Teams officiels FFC
- Date d'inscription.

Exemple :

- 10 « Top pilotes » + 15 inscriptions enregistrées entre le 1/01/N et le 15/02/N forment la première ligne de la 1^{ère}, de la 2^{ème}, de la 3^{ème}... vague de « course de placement – qualification ».

- 25 inscriptions enregistrées entre le 16/02/N et le 15/03/N forment la deuxième ligne de la 1^{ère}, de la 2^{ème}, de la 3^{ème}... vague de « course de placement – qualification ».

- Etc

4.3 Les Femmes

Les Femmes sont regroupées sur le départ MAXIAVALANCHE® CHALLENGERS.

Les Femmes Top Pilotes et ayant réalisé les meilleurs temps sur les manches de placement – qualification seront placées en première ligne, puis suivant leur temps sur les lignes suivantes.

Les Femmes en abandon sur les manches de placement – qualification, seront placées en dernière ligne pour la manche finale sur le départ MAXIAVALANCHE® CHALLENGERS.

4.4 Tranches de numéros

Des « tranches » de numéros seront attribués aux différentes catégories et groupes afin de faciliter les mises en grille et l'organisation générale.

5. EQUIPEMENT

5.1 Chaque participant devra être **obligatoirement** équipé de :

- casque intégral à mentonnière fixe ou détachable normes CE
- genouillères
- gants longs
- protection dorsale CE ou sac avec protection dorsale CE

Le port de coudières est vivement conseillé.

Tout concurrent ne disposant pas de l'équipement complet se verra refuser le départ.
Des contrôles inopinés pourront être faits par un membre de l'équipe de l'organisation UCC ou par le jury FFC (se reporter aux règlements des épreuves).

5.2 Les compétiteurs sont seuls responsables de la fiabilité des équipements de protection qu'ils utilisent : casque, coudières, genouillères etc.

5.3 Les concurrents devront effectuer la totalité de leur course avec l'équipement de protection imposé par le règlement de l'épreuve sous peine de disqualification.

Les caméras sont autorisées uniquement sur la visière avec un dispositif amovible ou sur le guidon.

6. ACCUEIL ET CONTROLE ADMINISTRATIF

6.1 Le contrôle administratif des concurrents se déroule selon le programme défini.

La permanence peut être ouverte la veille ou le matin de la journée de qualification.

6.2 Un concurrent n'est considéré comme régulièrement engagé que lorsqu'il a rempli le formulaire d'engagement et qu'il a en même temps réglé le montant de celui-ci. Au retrait des dossards, les pilotes n'étant pas titulaire d'une licence compétition devront présenter un certificat médical.

6.3 Les inscriptions sur place sont possibles avec majoration à la condition que le nombre maximum de pilotes admis sur la compétition n'est pas encore atteint.

6.3 Les pilotes mineurs devront présenter une autorisation parentale lors de l'accueil administratif pour retirer leur plaques et dossard.

7. MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

7.1 Les vélos admis au contrôle technique pour participer aux compétitions organisées par l'U.C.C. sont du type Vélo Tout Terrain (VTT). Les pneus à clous sont interdits.

Toute extrémité saillante doit être recouverte ou faire l'objet d'un bouchage.

7.2 Les compétiteurs sont seuls responsables du bon fonctionnement des VTT et des matériels qu'ils utilisent.

7.3 La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque et le dossard sont des emplacements réservés aux partenaires officiels de l'épreuve **à l'exclusion de tout autre**, et doivent être conservés dans leur configuration originale, notamment l'emplacement réservé à « **l'autocollant de ligne** ». La mauvaise tenue, la modification ou l'absence de ces supports entraîne des pénalités (**Art.16**).

7.4 Catégorie VTTAE – E-MAXI : se référer à la réglementation générale.

8. OBLIGATIONS SPORTIVES

Le VTT Descente Marathon est une discipline outdoor longue distance où l'engagement et la prise de risque est importante. **Le Comité d'Organisation attire l'attention des concurrents sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer. Il est de la responsabilité de chacun de prendre le temps d'informer le poste de secours le plus proche à la vue d'un incident ou accident dont la gravité nécessiterait des soins. Dans le cas contraire des sanctions sportives pourront être prises.**

Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande et à partir de la procédure suivante : espace-temps entre le 1^{er} appel au N° de secours pour signaler l'incident et nouvel appel avant de repartir après prise en charge par l'équipe de Secours (attention, une confirmation est nécessaire pour valider l'heure de départ sur site de l'accident.

9. PARCOURS

9.1 Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du circuit matérialisées par des filets, rubalises, portes de slalom, banderoles et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie de piste, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté.

9.2 Tout concurrent doit franchir la ligne d'arrivée avec son vélo pour être classé.

10. DEROULEMENT DU PROLOGUE - PLACEMENT

10.1. Les vagues de manches de Prologue - Placement

Définition : Les « manches de prologue – placement » se déroulent la veille de la compétition. Leur fonction est d'établir la hiérarchie équitable dans chaque groupe de niveau et pour les positions sur



les lignes de départ. Elles peuvent se dérouler sous le format courses Mass-Start ou sous le format de section chrono.

10.1.1 Format Mass Start :

Le nombre de vagues de manches de prologue - placement est déterminé en fonction du nombre total d'inscrits et de la configuration de la plate-forme de départ.

Chaque course de prologue - placement est composée de 45 à 160 concurrents maximum dont un nombre de concurrents ayant le statut « top pilotes » répartis au prorata du nombre de manches de prologue - placement.

Constitution des lignes : Les lignes de départ des « manches de prologue - placement » sont constituées en positionnant 15 à 25 pilotes par ordre croissant de numéros dans l'aire de départ de chaque vague.

Procédure de départ :

- 20 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement s'assurer d'être dans la bonne vague, et d'être portés sur le registre du Juge à l'entrée de l'aire de départ.
- 10 minutes avant l'heure de départ de la vague les concurrents doivent obligatoirement assister au briefing du Directeur de course
- 5 minutes avant l'heure de départ les pilotes se tiennent placés derrière le ruban de leurs lignes respectives.
- affichage du départ : 1 minute, 30 secondes et 10 secondes (période aléatoire avant le départ).

Chronologie :

Les manches de prologue - placement sont espacées de 20 à 30 minutes.

10.1.2 Format section chrono :

Les départs se font par groupes de 3 dans l'ordre croissant des numéros. Des parcours de liaisons sont définis pour accéder en un temps imparti au départ des Spéciales dont les tracés privilégient la technique, le franchissement, et la glisse.

Déroulement & Procédure de départ :

A la remise de sa plaque et de son dossard, le concurrent reçoit son timing de route.

Il se présente sur "**la ligne de Start**" à l'heure indiquée sur sa plaque de course et prend le départ à un rythme randonnée en suivant le balisage jusqu'au départ de la première Spéciale et ainsi de suite.

Les heures de départ sont toutes indiquées sur la plaque de chaque concurrent, les horaires sont propres à chacun des compétiteurs.

Classement :

Il s'obtient en cumulant tous les temps obtenus sur les chronos réalisés en Spéciales.

10.2. Arrivée

Tous les concurrents doivent passer la ligne d'arrivée dans le créneau horaire réservé aux « manches de prologue - placement » pour obtenir leur qualification aux manches de course du lendemain.

10.3. Repêchage automatique pour les pilotes « Top Pilotes »



A l'issue des manches de prologue – placement, les participants figurant dans la liste « Top Pilotes » font systématiquement l'objet d'un remplacement à la 4ème ligne (soit ligne D) de la course **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON** si ces derniers ont abandonné ou ne figurent pas dans les qualifiés à cette course.

10.4. Abandon

Les participants ayant abandonné sans franchir la ligne d'arrivée finale doivent signifier leur désir de participer à la course auprès du responsable du chronométrage ; ils seront alors réintégrés et positionnés derrière la dernière ligne des départs de manches de course CHALLENGERS ou AMATEURS (le cas échéant).

10.5. En cas d'impossibilité d'organiser les « manches de prologue - placement », l'ordonnancement s'effectue en positionnant les « Top Pilotes » puis les pilotes selon les numéros de course.

11. ORDONNANCEMENT DES LIGNES DE MANCHES FINALES

11.1 A l'issue des « manches de prologue - placement », tous les participants sont tenus de récupérer la lettre autocollante désignant leur position, munis d'une pièce d'identité. Ce support autocollant doit figurer obligatoirement sur l'emplacement réservé (*ligne*) de la plaque de guidon pour accéder à leur ligne de départ respective de la **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON, MAXIAVALANCHE® CHALLENGERS et MAXIAVALANCHE® AMATEURS**.

11.2. Formation sur les lignes de départ

11.2.1 Les lignes de départ des manches de course de la **COUPE DE FRANCE DESCENTE MARATHON** sont constituées en positionnant idéalement 15 à 25 pilotes (selon espace disponible sur la plate-forme de départ) par ordre croissant des lettres figurant sur les autocollants de ligne collés sur la plaque et par groupe de classement dans l'aire de départ de chaque course.

11.2.2 Les concurrents accèdent à leur position sur ordre du Juge de départ à partir de :

- la lettre de ligne (place obtenue en manche de prologue - placement)
- la place obtenue en manche de prologue – placement (ex : 4 premiers, puis 4 seconds ...)
- le temps réalisé en course de prologue - placement

Exemple : Ligne A : tous les premiers et tous les seconds, appelés par ordre de temps réalisé, Ligne B : tous les troisièmes et quatrièmes...etc. (selon nombre de vagues de prologue - placement)

11.3. Horaire de départ

Les horaires de départ seront déterminés la veille des manches finales.

Ils se définissent comme horaire « en haut », il est de la responsabilité de chacun de gérer la montée.

Afin de préserver un bon ordre sur la grille de départ, tous les participants et, plus particulièrement ceux titulaires des lettres correspondant aux lignes A, B, C, D, E et F, ont l'obligation de se trouver sur la plateforme de départ à l'heure qui leur est impartie sous peine d'être rétrogradé dans la mise en grille (Art. 16 voir liste des pénalités).

11.4. Chronologies des manches de course



- Départ de la **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON**
- 10 min plus tard départ **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON VTTAE**
- 10 min plus tard départ **MAXIAVALANCHE® CHALLENGERS**
- 10 min plus tard départ **MAXIAVALANCHE® AMATEURS 1**
- 10 min plus tard départ **MAXIAVALANCHE® AMATEURS 2**

11.5 Constitution des groupes et ordonnancement des lignes

A l'issue des « manches de prologue - placement », les groupes suivants sont constitués :

- **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON :**

Les 100 meilleurs* hommes, ayant obtenu les 100 meilleures places scratch sur les manches de prologue – placement.

Et la réintégration éventuelle des Top Pilotes hommes.

- **MAXIAVALANCHE® CHALLENGERS:**

Les Femmes Top Pilotes seront placées sur la 1^{ère} ligne de départ du start Challengers.

Des lignes réservées aux Femmes seront constituées pour les pilotes Femmes ayant obtenu les meilleurs temps lors de la manche prologue – placement

Le positionnement de ces lignes réservées aux femmes se fera sur décision du jury des arbitres, selon le niveau sportifs des pilotes Hommes et des pilotes Femmes.

Les 100* hommes classés au-delà des 100 meilleurs sur les manches de prologue – placement

- **MAXIAVALANCHE® AMATEURS 1 :**

Les 150* hommes classés au-delà des 200 meilleurs sur les manches de prologue - placement

- **MAXIAVALANCHE® AMATEURS 2 :**

Les pilotes hommes classés au-delà des 350 meilleurs sur les manches de prologue - placement

() Nombre par groupe pouvant varier en fonction du nombre de manches de prologue – placement, du nombre total de participants, et de la configuration de la plate-forme de départ.*

Le nombre de qualifiés en Coupe De France VTT Descente Marathon / Maxiavalanche Challengers ou Amateurs pourra être modifié sans préavis, sur décision du Jury.

11.6. MEGA KID

La compétition KID des épreuves **MAXIAVALANCHE®** se déroule sur un parcours spécifiquement dédié, en une ou deux manche(s). Se référer au règlement spécifique **MEGA KID**.

Elle comporte autant de départs que de catégories admises (à partir de 5 concurrents par catégorie) :

- U15
- U13
- U11*
- U9*

*pouvant justifier d'une pratique en école de VTT

12 MANCHE(S) FINALES

12.1. Définition

La ou les manche(s) de finale (s) détermine(nt) le classement final de l'étape de la **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON** et donne accès à l'attribution des points pour les différents classements.

12.2. Manches Finales

Pour les étapes comportant un dénivelé négatif inférieur ou égal à 1600m, deux manches finales sont disputées pour le classement général final.

Pour les étapes comportant un dénivelé négatif supérieur à 1600m, une seule manche finale est disputée pour le classement général final.

13 CLASSEMENTS ET CATEGORIES

13.1 CATEGORIES DE LA COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON

▪ **SCRATCH ELITE HOMMES**

Toutes catégories confondues, à l'exception de la catégorie E-Bike.

▪ **CATEGORIES D'AGE ET DE NIVEAUX**

- U17 Hommes, 15 à 16 ans *
- U19 Hommes, 17 à 18 ans *
- Elite Hommes, 19 à 34 ans * – réservée licences Elite et Open FFC et UCI
- Open Hommes, 19 à 34 ans * – réservée licence Access FFC et non-licenciés
- Master 35 Hommes, 35 à 44 ans * – Toutes licence FFC et non-licenciées
- Master 45 Hommes, 45 à 54 ans * – Toutes licence FFC et non-licenciées
- Master 55 Hommes, 55 à 59 ans* – Toutes licence FFC et non-licenciées
- Master 60 Hommes, 60 ans et plus* – Toutes licence FFC et non-licenciées

▪ **SCRATCH ELITE FEMMES**

Toutes catégories confondues, à l'exception de la catégorie E-Bike.

CATEGORIES FEMMES

- U17 : de 15 à 16 ans *
- U19 : de 17 à 18 ans *
- Elite Femmes, 19 à 34 ans * – réservée licences Elite et Open FFC et UCI
- Open Femmes, 19 à 34 ans * – réservée licence Access FFC et non-licenciés
- Master 35 Femmes, 35 à 44 ans *
- Master 45 Femmes, 45 ans et plus *

▪ **SCRATCH E-BIKE HOMMES**

Toutes catégories confondues en E-Bike.

▪ **SCRATCH E-BIKE FEMMES**

Toutes catégories confondues en E-Bike.

- **U40 HOMMES E-BIKE** : de 15 à 39 ans, nés entre 1984 et 2008
- **U40 FEMMES E-BIKE** : de 15 à 39 ans, nées entre 1984 et 2008
- **MASTERS HOMMES E-BIKE** : à partir de 40 ans, nés en 1983 et avant
- **MASTERS FEMMES E-BIKE** : à partir de 40 ans, nées en 1983 et avant

* : âge dans l'année

13.2 CATEGORIES MAXIAVALANCHE® CHALLENGERS

Pour les pilotes ayant pris part au départ « challengers »

Dans le groupe « Challengers » un classement sera édité et un podium réalisé dans une catégorie donnée à la condition qu'au moins 5 pilotes aient pris le départ de la compétition.

- **SCRATCH HOMMES**
Toutes catégories confondues.
- **CATEGORIES D'AGE ET DE NIVEAUX**
- U17 Hommes, 15 à 16 ans *
- U19 Hommes, 17 à 18 ans *
- U35 Hommes, 19 ans à 34 ans *
- Master 35 Hommes, 35 à 44 ans *
- Master 45 Hommes, 45 à 54 ans *
- Master 55 Hommes, 55 à 59 ans *
- Master 60 Hommes, 60 ans et plus *

* : âge dans l'année

13.3 CATEGORIES MAXIAVALANCHE® AMATEURS

Pour les pilotes ayant pris part au départ « Amateurs »

Dans le groupe « Amateurs » un classement sera édité et un podium réalisé dans une catégorie donnée à la condition qu'au moins 5 pilotes aient pris le départ de la compétition.

- **ESPOIRS Amateurs** : 15 à 18 ans *
- **SENIORS Amateurs** : 19 à 39 ans *
- **MASTERS Amateurs** : 40 ans et plus *

* : âge dans l'année

13.4 MEGA KID

- U9 Garçons et Filles MEGA KID : 7 et 8 ans *

- U11 Garçons et Filles MEGA KID : 9 et 10 ans *
- U13 Garçons et Filles MEGA KID : 11 et 12 ans
- U15 Garçons et Filles MEGA KID : 13 et 14 ans

**pouvant justifier d'une pratique en école de VTT*

14 RECOMPENSES

La participation des concurrents à la cérémonie protocolaire est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, le compétiteur ne perçoit pas son prix et des sanctions sportives peuvent être décidées.

14.2 Prizes Money

Au terme de chaque étape de la **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON**, des récompenses et prize money seront attribués aux concurrents en fonction des résultats.

Un prize money d'un montant de 1 500 euros sera réparti comme suit :

SCRATCH ELITE HOMMES

1 ^{er}	350 €
2 ^e	250 €
3 ^e	125 €
4 ^e	75 €
5 ^e	50 €

SCRATCH ELITE FEMMES

1 ^{er}	350 €
2 ^e	200 €
3 ^e	100 €

14.3 PODIUM DE LA COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON ET MAXIAVALANCHE ®

- **SCRATCH HOMMES ET FEMMES** : récompenses aux 5 premiers
- **TOUTES LES AUTRES CATEGORIES** : récompenses aux 3 premiers

15 CLASSEMENT GENERAL COUPE DE FRANCE DESCENTE MARATHON

15.1 Il est établi par l'addition des points correspondant aux places obtenues sur chaque étape de la saison 2023 :

- **Pra-Loup, 19 et 20 août**
- **Ax 3 Domaines, 9 et 10 septembre**
- **Saint Paul, Ile de la Réunion, 2 et 3 décembre**

15.2 Le classement s'obtient en ajoutant les points obtenus sur chacune des manches d'une étape. En cas de manche unique (ex : Megavalanche Saint Paul), les points sont multipliés par deux.

15.3 En cas d'égalité, les concurrents sont départagés en fonction du nombre de places de premier, de places de second, etc ; puis en fonction de la place obtenue lors de la dernière étape comptant pour la **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON**

15.4 Les points sont attribués selon le barème général des points (annexe 1), la comptabilité se fera sur le principe d'un scratch intégrant **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON** ainsi que la **MAXIAVALANCHE® CHALLENGERS**, afin de garantir l'équité sportive, les DNF de la course Elite obtiendront le même nombre de points que le dernier de la course, à savoir 201 points.

15.5 Pour le classement Général de la Coupe de France Descente Marathon, seuls seront classés les coureurs titulaires d'une licence FFC ou UCI valide au jour de la Finale le 3 décembre.

16. PENALITES

Ces sanctions sont estimées et validées par le Jury de Course.

1. Tenue de course et accessoires obligatoires manquants	<u>Refus de Départ</u>
2. Plaque de course ou dossard non conforme	<u>1 minute de Pénalité</u>
3. Absence d'autocollant de ligne	<u>Rétrogradation d'une ligne</u>
4. Entrée en zone de départ après l'appel	
a. Alors que la ligne du coureur concerné est déjà installée	<u>Rétrogradation d'une ligne</u>
b. Alors que les 2 lignes suivantes (ou plus) sont déjà installées	<u>Rétrogradation de 2 lignes</u>
5. Coupes avérées par un signaleurs/jalonneur <i>La pénalité avérée ne peut être inférieure à 30 secondes.</i>	<u>Pénalité de temps : jusqu'à disqualification</u>
6. Retrait de dossard hors temps nécessaire à réaliser une reconnaissance	<u>Positionnement du coureur sur la dernière ligne de sa « course de placement – qualification »</u>
7. Faute au départ impliquant l'arrêt de la course	
a. Le juge au départ assisté par la prise de vue numérique	<u>Rétrogradation d'une ligne</u>
b. Le ou les coureurs coupables d'un deuxième faux départ	<u>Disqualification</u>
8. Faute au départ course lancée	
- Le juge au départ assisté par la prise de vue numérique	<u>2 minutes de Pénalité</u>

9. Pollution et dégradation du/des sites par les concurrents ou leur assistance	5 minutes de Pénalité par objet
10. Matériel et équipements non conforme	<u>Disqualification</u>
11. Autres	
a. Absence de casque pendant la compétition :	<u>Disqualification</u>
b. Le concurrent utilise un autre moyen de transport sur le parcours de la compétition	<u>Disqualification</u>
c. Circulation en sens inverse de la course :	<u>Disqualification</u>
d. Essais dans la/les périodes de course :	<u>Disqualification</u>
e. Non-assistance à un coureur en danger (*):	<u>Disqualification</u>
f. Manque de politesse ou insulte auprès d'un membre de l'organisation :	<u>Disqualification</u>
g.	

(*) Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande et à partir de la procédure suivante : espace-temps entre le 1^{er} appel au N° de secours pour signaler l'incident et nouvel appel avant de repartir après prise en charge par l'équipe de Secours (attention, une confirmation est nécessaire pour valider l'heure de départ sur site de l'accident.

17. RECLAMATIONS

17.1 Les réclamations doivent faire l'objet d'un écrit remis au Jury de course dans un délai de 30 minutes après la publication des résultats, comportant obligatoirement :

- numéro de dossard du/des concurrents présumé (s) en faute/concerné (s)
- résumé et croquis de l'incident,
- position sur le parcours,
- évaluation du temps gagné et autres commentaires relatifs à la faute relevée
- preuve et témoignage

17.2 Le Jury est composé des arbitres désignés par la FFC assistés du Directeur de course.

17.3 Le Jury règle le différend dans les délais les plus brefs en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause est entendu par le Jury. La décision du Jury est sans appel.

18. DROIT D'IMAGES

18.1 Tout concurrent qui prend part aux compétitions autorise expressément les organisateurs de l'évènement ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à l'évènement,



sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, ainsi que pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

18.2 Les professionnels médias, photographes et cameramen doivent obtenir leur accréditation auprès de S.A.R.L. UCC détenteur avec la FFC de l'exploitation de tous les droits commerciaux inhérents de l'organisation et plus généralement toutes les compétitions organisées à partir de la réglementation précitées.

19. SECURITE ET ASSISTANCE

19.1 Numéro de secours

Les plaques de guidon comportent au moins 1 numéro d'appel de secours qui permet de lancer une alerte précise pour secourir un concurrent blessé. L'autre option est d'appeler directement le 112 ou le 15. Il est donc recommandé aux concurrents de se munir d'un téléphone portable.

19.2 Sécurité et secours terrain

Elle est assurée par un réseau de postes de signaleurs et de postes médicaux composés de Médecins, Secouristes, vêtus de chasuble différencié et identifiable.

19.3 Contrôle anti-dopage

Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.

20. ASSURANCES

La pratique du VTT en général et plus particulièrement en compétition constitue une activité physique présentant des risques. Chaque participant à la **COUPE DE FRANCE VTT DESCENTE MARATHON** doit s'engager en sachant qu'il évoluera sur un terrain montagneux présentant des montées intenses et des descentes techniques et rapides.

20.1 Responsabilité civile et Individuelle accident :

L'ensemble de l'épreuve et les participants licenciés sont couverts par l'assureur de la Fédération Française de Cyclisme en assurance **Responsabilité civile et Individuelle accident**.

Une extension d'assurance est prise pour les participants non-licenciés afin qu'ils soient couverts dans les mêmes conditions que les licenciés.

Le détail des conditions est consultable sur le site officiel de la Fédération Française de Cyclisme.



L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive.

Attention : les secours hélicoptérés peuvent être payants, il est recommandé de vérifier que votre assurance couvre ces frais !

Dans le cas contraire, vous pouvez souscrire lors de votre inscription en ligne ou au plus tard le vendredi précédant l'épreuve à l'assurance multisport MSA pour 7 euros par jour, auprès de l'organisateur.

Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.

20.2 Dommage matériel :

Les Organismes déclinent toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des Organismes pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant. Les participants ne pourront donc se retourner contre les Organismes pour tout dommage causé à leur équipement.

20.3 Prises d'images aériennes

Les participants sont informés de ce que :

- le jour de l'Évènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage
- ils pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Évènement à moins de 30 mètres desdits aéronefs
- Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

21. MODIFICATION OU ANNULATION DE LA COMPETITION

21.1 Modification de l'épreuve :

Tout événement susceptible de nuire à la sécurité des participants (météorologique ou autre), peut donner lieu à une modification de tout ou partie de l'épreuve. Les concurrents en seront avisés dans les meilleurs délais.

21.2 Annulation de l'épreuve :



Si la sécurité des concurrents est trop engagée, l'Organisation se réserve le droit d'annuler intégralement la compétition.



ANNEXE 1

BARÈME DES POINTS

Points attribués sur chaque manche de la Coupe de France VTT Descente Marathon

1er : 400 pts, 2e : 390 pts, 3e : 381 pts, 4e : 373 pts, 5e : 366 pts, 6e : 360 pts, 7e : 355 pts, 8e : 351 pts, 9e : 348 pts, 10e : 346 pts, 11e : 344 pts, 12e : 342 pts, 13e : 340 pts, 14e : 338 pts, 15e : 336 pts, 16e : 334 pts, 17e : 332 pts, 18e : 330 pts, 19e : 328 pts, 20e : 326 pts, 21e : 324 pts, 22e : 322 pts, 23e : 320 pts, 24e : 318 pts, 25e : 316 pts, 26e : 314 pts, 27e : 312 pts, 28e : 310 pts, 29e : 308 pts, 30e : 306 pts, 31e : 304 pts, 32e : 302 pts, 33e : 300 pts, 34e : 298 pts, 35e : 296 pts, 36e : 294 pts, 37e : 292 pts, 38e : 290 pts, 39e : 288 pts, 40e : 286 pts, 41e : 284 pts, 42e : 282 pts, 43e : 280 pts, 44e : 278 pts, 45e : 276 pts, 46e : 274 pts, 47e : 272 pts, 48e : 270 pts, 49e : 268 pts, 50e : 266 pts, 51e : 264 pts, 52e : 262 pts, 53e : 260 pts, 54e : 258 pts, 55e : 256 pts, 56e : 254 pts, 57e : 252 pts, 58e : 250 pts, 59e : 248 pts, 60e : 246 pts, 61e : 244 pts, 62e : 242 pts, 63e : 240 pts, 64e : 238 pts, 65e : 236 pts, 66e : 235 pts, 67e : 234 pts, 68e : 233 pts, 69e : 232 pts, 70e : 231 pts, 71e : 230 pts, 72e : 229 pts, 73e : 228 pts, 74e : 227 pts, 75e : 226 pts, 76e : 225 pts, 77e : 224 pts, 78e : 223 pts, 79e : 222 pts, 80e : 221 pts, 81e : 220 pts, 82e : 219 pts, 83e : 218 pts, 84e : 217 pts, 85e : 216 pts, 86e : 215 pts, 87e : 214 pts, 88e : 213 pts, 89e : 212 pts, 90e : 211 pts, 91e : 210 pts, 92e : 209 pts, 93e : 208 pts, 94e : 207 pts, 95e : 206 pts, 96e : 205 pts, 97e : 204 pts, 98e : 203 pts, 99e : 202 pts, 100e : 201 pts, 101e : 200 pts, 102e : 199 pts, 103e : 198 pts, 104e : 197 pts, 105e : 196 pts, 106e : 195 pts, 107e : 194 pts, 108e : 193 pts, 109e : 192 pts, 110e : 191 pts, 111e : 190 pts, 112e : 189 pts, 113e : 188 pts, 114e : 187 pts, 115e : 186 pts, 116e : 185 pts, 117e : 184 pts, 118e : 183 pts, 119e : 182 pts, 120e : 181 pts, 121e : 180 pts, 122e : 179 pts, 123e : 178 pts, 124e : 177 pts, 125e : 176 pts, 126e : 175 pts, 127e : 174 pts, 128e : 173 pts, 129e : 172 pts, 130e : 171 pts, 131e : 170 pts, 132e : 169 pts, 133e : 168 pts, 134e : 167 pts, 135e : 166 pts, 136e : 165 pts, 137e : 164 pts, 138e : 163 pts, 139e : 162 pts, 140e : 161 pts, 141e : 160 pts, 142e : 159 pts, 143e : 158 pts, 144e : 157 pts, 145e : 156 pts, 146e : 155 pts, 147e : 154 pts, 148e : 153 pts, 149e : 152 pts, 150e : 151 pts, 151e : 150 pts, 152e : 149 pts, 153e : 148 pts, 154e : 147 pts, 155e : 146 pts, 156e : 145 pts, 157e : 144 pts, 158e : 143 pts, 159e : 142 pts, 160e : 141 pts, 161e : 140 pts, 162e : 139 pts, 163e : 138 pts, 164e : 137 pts, 165e : 136 pts, 166e : 135 pts, 167e : 134 pts, 168e : 133 pts, 169e : 132 pts, 170e : 131 pts, 171e : 130 pts, 172e : 129 pts, 173e : 128 pts, 174e : 127 pts, 175e : 126 pts, 176e : 125 pts, 177e : 124 pts, 178e : 123 pts, 179e : 122 pts, 180e : 121 pts, 181e : 120 pts, 182e : 119 pts, 183e : 118 pts, 184e : 117 pts, 185e : 116 pts, 186e : 115 pts, 187e : 114 pts, 188e : 113 pts, 189e : 112 pts, 190e : 111 pts, 191e : 110 pts, 192e : 109 pts, 193e : 108 pts, 194e : 107 pts, 195e : 106 pts, 196e : 105 pts, 197e : 104 pts, 198e : 103 pts, 199e : 102 pts, 200e : 101 pts, 201e : 100 pts, 202e : 99 pts, 203e : 98 pts, 204e : 97 pts, 205e : 96 pts, 206e : 95 pts, 207e : 94 pts, 208e : 93 pts, 209e : 92 pts, 210e : 91 pts, 211e : 90 pts, 212e : 89 pts, 213e : 88 pts, 214e : 87 pts, 215e : 86 pts, 216e : 85 pts, 217e : 84 pts, 218e : 83 pts, 219e : 82 pts, 220e : 81 pts, 221e : 80 pts, 222e : 79 pts, 223e : 78 pts, 224e : 77 pts, 225e : 76 pts, 226e : 75 pts, 227e : 74 pts, 228e : 73 pts, 229e : 72 pts, 230e : 71 pts, 231e : 70 pts, 232e : 69 pts, 233e : 68 pts, 234e : 67 pts, 235e : 66 pts, 236e : 65 pts, 237e : 64 pts, 238e : 63 pts, 239e : 62 pts, 240e : 61 pts, 241e : 60 pts, 242e : 59 pts, 243e : 58 pts, 244e : 57 pts, 245e : 56 pts, 246e : 55 pts, 247e : 54 pts, 248e : 53 pts, 249e : 52 pts, 250e : 51 pts, 251e : 50 pts, 252e : 49 pts, 253e : 48 pts, 254e : 47 pts, 255e : 46 pts, 256e : 45 pts, 257e : 44 pts, 258e : 43 pts, 259e : 42 pts, 260e : 41 pts, 261e : 40 pts, 262e : 39 pts, 263e : 38 pts, 264e : 37 pts, 265e : 36 pts, 266e : 35 pts, 267e : 34 pts, 268e : 33 pts, 269e : 32 pts, 270e : 31 pts, 271e : 30 pts, 272e : 29 pts, 273e : 28 pts, 274e : 27 pts, 275e : 26 pts, 276e : 25 pts, 277e : 24 pts, 278e : 23 pts, 279e : 22 pts, 280e : 21 pts, 281e : 20 pts, 282e : 19 pts, 283e : 18 pts, 284e : 17 pts, 285e : 16 pts, 286e : 15 pts, 287e : 14 pts, 288e : 13 pts, 289e : 12 pts, 290e : 11 pts, 291e : 10 pts, 292e : 9 pts, 293e : 8 pts, 294e : 7 pts, 295e : 6 pts, 296e : 5 pts, 297e : 4 pts, 298e : 3 pts, 299e : 2 pts, 300e : 1 pt